

Image not found or type unknown



Délais d'attente d'une reponse du juge des tutelles

Par **labv**, le **01/04/2009** à **13:12**

Bonjour,
Nous avons signé un compromis de vente le 15/12/2008 avec une clause suspensive d'acceptation du juge des tutelles car la vendeuse est sous curatelle.
La date limite du compromis était le 31/03/2009, et nous n'avons, à ce jour, toujours pas de réponse du juge.
Combien de temps cela peut-il encore prendre? avons-nous des recours?
cet appartement a été un vrai coup de cœur mais nous ne pouvons pas attendre indéfiniment pour l'avoir.
Merci beaucoup de me dire si vous avez été dans le même cas.
Laetitia